

Conseil d'administration du 5 février 2024

Procès-verbal

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : N°3

Date de transmission de la convocation aux membres : 30/01/2024

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Etaient présents :

ADMINISTRATI ON	GANZITTI Christophe	Proviseur
	LOYER Hélène	Provisseure adjointe
	LERICHE Caroline	Adjointe gestionnaire
	POTIRON Bernard	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
ELU S LOC AUX	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	RENOUF Thierry	
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	LAMACHE Thierry	Enseignants
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	PLEY Ruddy	
	LE BOUDER Nadège	
	DA SILVA OLIVEIRA Eugénia	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	BONHEURE Geneviève	
PARENTS ET ELEVÉS	GHAMMAM Leïla	Parents d'élèves
	BENBELKACEM Mickaël	
	REIMANN Elsa	
	COUSSEAU Hugo	Elève

Le quorum étant atteint (18 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h08.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Madame Loyer, proviseure adjointe.

Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2023

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :



POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires pédagogiques

DHG et Mesures sur postes

Monsieur le Proviseur indique que, compte tenu de la parution récente (samedi 3 février) des textes concernant la réforme de la voie professionnelle et de la nouvelle mention complémentaire Pâtisserie de boutique (30 janvier), il remet à un futur CA le vote concernant la ventilation de la DHG.

Il précise certains points de la DHG :

- L'année de terminale est fixée à 22 semaines,
- Les dédoublements des heures de français et mathématiques sont abondés selon des règles de calcul particulières,
- L'AP est réduite,
- Les LV2 ne sont pas complètement financées, ce qui influe sur les volumes horaires.

Autant de mesures qui impactent la répartition de la DHG.

Monsieur le Proviseur informe le CA que les mentions complémentaires sont rénovées ou en cours de rénovation ; à titre d'illustration, le journal officiel en date du 30 janvier publie la nouvelle mention complémentaire de « Pâtisserie de boutique », qui remplace la mention complémentaire « Pâtisserie, Glacerie, Chocolaterie, Confiserie », qui conserve exclusivement les enseignements de pratique professionnelle.

À la lecture du projet de DHG, une représentante des enseignants déplore la suppression des dédoublements en Anglais, et s'interroge sur la place de l'enseignement des langues, au regard notamment des dédoublements prévus au profit d'autres disciplines.

Monsieur le Proviseur précise que, si effectivement la répartition de la DHG constitue un choix d'établissement, celui-ci est contraint par les moyens alloués. Il relève notamment que :

- La LV2 n'est pas prévue dans les grilles horaires en Hôtellerie-Restaurant ni en Boulangerie-Pâtisserie ;
- Le volume global des heures allouées à l'enseignement professionnel est égal à celui des nouvelles grilles horaires ;
- Les dédoublements des enseignements professionnels sont organisés pour des classes mixtes, présentant deux bacs professionnels différents, la cuisine et le service, dispensés par deux enseignants de spécialités différentes.
- Il convient aussi de tenir compte de la nature des moyens alloués, en heures-poste et en heures supplémentaires.

L'enseignante propose de diminuer les heures dévolues à la section européenne d'anglais pour la création de dédoublements d'heures d'anglais.

Une mère d'élève déplore la réduction des semaines de cours en terminale, qui vont nuire à l'acquisition des compétences attendues au niveau baccalauréat professionnel.

Concernant les mesures sur postes, Monsieur le Proviseur propose de mettre au mouvement les postes de Lettres-Histoire et Économie-gestion option commerce et vente de la SEP. Plusieurs BMP devront être positionnés pour satisfaire aux exigences des instructions officielles et aux besoins (Lettres, Mathématiques, Allemand, Boulangerie). Concernant le Lycée, Monsieur le Proviseur indique qu'il propose la suppression du poste de mathématiques (neutralisé depuis 3 ans car le besoin n'est que de 9h sur le LGT ; il n'est pas en mesure de pérenniser pour 18h). Il neutralisera également le poste d'économie-gestion option comptabilité et finance afin de pouvoir positionner un BMP en Mercatique. D'autres BMP seront à positionner également sur différentes matières selon les besoins (Allemand, Hôtellerie-restauration option service et accueil notamment).

M Pley présente, au nom des enseignants, une motion, jointe en annexe.
Les parents d'élèves se joignent à cette motion.

Monsieur le Proviseur met aux votes la proposition de suppression de poste.

POUR : 8

CONTRE : 10

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Acte du CA

Labélisation Lycée des Métiers – renouvellement

Le Lycée François Rabelais est un des plus anciens lycées labélisés de l'académie de Normandie. Pour le Lycée Rabelais, il arrive à son terme en 2024.

Faisant suite à l'avis favorable du conseil pédagogique en date du 25/01, le Proviseur demande au conseil pédagogique de le mandater pour travailler au renouvellement du label ainsi que pour œuvrer dans le cadre du réseau normand des établissements en hôtellerie-restauration à participer à la labélisation Lycée des Métiers en réseau.

Il précise que le dossier de candidature est à rendre pour le 31 mars 2024.

Le Proviseur indique toutefois qu'il va demander un report d'un an au renouvellement afin qu'il puisse coïncider avec le calendrier d'évaluation de l'établissement qui est prévu pour l'année 2024-2025.

En outre, Monsieur le Proviseur demande si les membres du CA confirment la dénomination actée lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2018, à savoir « Lycée des métiers de bouche, de l'Hôtellerie- Restauration et de l'Accueil ».

Il précise que le lycée rentre également dans une démarche de création d'un Campus des Métiers et Qualifications (CMQ), qui a pour objet de rendre cohérente l'offre de formation sur le territoire normand, et d'y développer le travail en réseau.

Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA pour procéder au renouvellement de la labélisation Lycée des métiers et pour participer à la labélisation Lycée des métiers en réseau.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Région Normandie - Pack numérique

Faisant suite à l'avis favorable du conseil pédagogique en date du 25/01, Monsieur le Proviseur demande l'avis du Conseil d'administration sur la demande de la Région Normandie concernant l'adhésion du Lycée au Pack numérique Lycéen.

Par courrier en date du 20 novembre 2023, Monsieur le Président de Région, demande à ce que l'ensemble de la communauté éducative devra s'engager sur les points suivants :

- Inciter les lycéens à apporter et à utiliser leur ordinateur au lycée et en classe,
- Mobiliser et promouvoir les ressources et manuels numériques choisis ainsi que l'ENT,
- Rechercher un équilibre d'usages, dans une démarche de sobriété numérique, entre le parc informatique de l'établissement et les ordinateurs des lycéens,
- Contribuer au développement du Pack Numérique Lycéen par leur participation à des évaluations et des retours d'expérience proposés par la Région Normandie.

Mme Renouf précise que l'objectif est de permettre à tous les élèves de se familiariser avec l'outil numérique, et d'acquérir les compétences indispensables dans le monde professionnel.

Par ailleurs, elle relève que le remplacement des supports pédagogiques papier par des supports numériques constitue un facteur important de développement durable.

Les enseignants expliquent qu'ils ont bien conscience de l'utilité de l'ordinateur de l'élève, notamment pour le travail personnel.

Ils précisent y avoir déjà recours dans certains cours, et souhaitent garder leur liberté pédagogique quant au choix de son utilisation.

Ils ont du mal à se projeter sur une utilisation généralisée de l'ordinateur personnel des élèves en cours, sachant que :

- Il n'existe pas de prises pour mettre en charge les batteries d'ordinateur des élèves ;
- L'accès Wifi n'est pas encore effectif dans tout l'établissement,
- Surtout, les nombreux dysfonctionnements rencontrés tous les jours par les enseignants sur leur poste numérique de travail, ne serait-ce que pour se

connecter, ou imprimer des documents, ne leur permettent pas de se projeter sereinement dans une généralisation de l'outil numérique.

Mme Renouf explique avoir transmis les difficultés rencontrées par les personnels du lycée au service dédié de la Région.

Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA afin que les lycéens du Lycée François Rabelais puissent toujours bénéficier du prêt d'ordinateur.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 9

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Acte du CA

Programme d'activités négociées

Le Programme d'activité négocié CIO/EPL permet à l'établissement d'accueillir une PsyEN dans nos locaux afin de travailler avec l'équipe éducative et les élèves.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de ratifier ce programme :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Pacte – point d'étape

Faisant suite à la mise en place des Pactes depuis la rentrée 2024, Monsieur le Proviseur fait un bilan d'étape à la date du 5 février 2024.

Concernant la consommation de l'enveloppe budgétaire :

- Pour le LGT : sur 19 unités de pactes, 12 ont été consommées soit 63,16 %
- Pour la SEP : sur 156 unités de pactes, 27,5 ont été consommées soit 17,63 %

Concernant leur répartition par thématique sur le lycée polyvalent :

- Dispositif Ambition emploi : 1 (3%)
- Enseignement d'options 24 h : 4 (12 %)
- Intervention : découverte des métiers 24 h : 3 (9%)
- Lien établissement / entreprises : 5 (15 %)
- Projets pédagogiques innovants : 7 (21 %)
- RCD 18h : 9 (26 %)
- Spécialisations professionnelles 24h : 1 (3 %)
- Tutorat groupe d'élèves : 4 (12 %)

Monsieur le Proviseur précise que l'action « lien établissement/entreprise » consiste à faire venir des entreprises au lycée, sous forme de conférences, des master classes, etc...

Départ de Mme Ghammam, parente d'élève, à 19h40.



Convention IM-PRO

Monsieur le Proviseur présente la convention avec l'IM-Pro de Démouville qui a pour objet la mise en œuvre de séquences d'accueil, de découverte et d'évaluation partagée par l'Unité d'Enseignement Externalisée de l'IMPro de Démouville au sein du lycée François Rabelais, au bénéfice des élèves.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer cette convention :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Affaires financières

Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du lycée Rabelais au lycée Fresnel à Caen

Le lycée Fresnel a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2023-2024, nous avons donc eu recours à cet établissement pour héberger 8 élèves.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Fresnel la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Fresnel.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Décisions budgétaires modificatives pour vote – Crédits complémentaires Fonds sociaux 2023

Madame la gestionnaire indique que le Lycée François Rabelais bénéficie d'une dotation complémentaire de crédits fonds sociaux de 4273 € pour l'année budgétaire 2023. Elle est affectée dans sa totalité au fonds social lycéen sur l'exercice 2024.

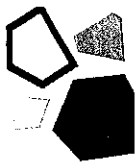
Monsieur le Proviseur met aux votes cette DBM.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



Contrat de licence d'utilisation du logiciel Turboself

Madame la gestionnaire indique que le logiciel Turboself est utilisé dans l'établissement pour la gestion des passages à la restauration scolaire ainsi que pour la gestion du contrôle d'accès. Son utilisation a un coût annuel de 370 € HT.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer le contrat avec Turboself conclu pour un an.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Contrat de maintenance du matériel Turboself

Madame la gestionnaire indique que la société Turboself veillant au bon fonctionnement du matériel utilisé pour le passage à la restauration scolaire, sa maintenance requiert un contrat de 750,92 € HT.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer le contrat de maintenance avec Turboself conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Tarifs

Madame la gestionnaire propose d'ajouter un nouveau tarif aux prestations proposées dans le cadre des activités pédagogiques : un tarif séminaire à la demi-journée à 35 € qui permet de couvrir la prestation recouvrant un accueil café et un repas au restaurant d'application (la salle de conférences étant offerte gracieusement).

Monsieur le Proviseur précise que le repas est obligatoire car l'objectif premier est de faire travailler les élèves selon les attendus de progression pédagogique.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation d'ajouter ce tarif.

POUR : 17

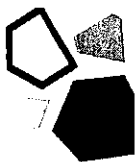
CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Questions diverses

- Un parent d'élèves alerte sur le fait que les temps d'attente pour le passage au self sont très longs par rapport au temps dont disposent les élèves sur la pause méridienne.



Le Proviseur confirme que la pause méridienne est assez courte du fait des horaires assez resserrés de la journée. Il peut arriver que certains jours les temps d'attente soient plus longs que d'autres et nous essayons de faire au mieux pour que chaque élève puisse avoir déjeuné avant la fin de la pause méridienne.

Un représentant des élèves explique que le vendredi, 3 classes disposent d'une demi-heure pour déjeuner sur leur temps de TP au restaurant pédagogique et que sur certains jours, des élèves sortant de TP ou d'AE s'immiscent en tenue professionnelle pour être prioritaire.

Le Proviseur précise que seuls les élèves en TP du midi sont prioritaires. Une information sera redonnée à l'ensemble des élèves.

- Un parent d'élève déplore l'absence de Wifi au lycée, contraignant les élèves à utiliser des partages de connexion personnels.

Le proviseur explique que les bornes qui utilisaient une ancienne norme ont été changées récemment, le Wifi fonctionne désormais sur les plateaux techniques, la salle de conférence, le CDI, le hall, le foyer et l'internat.

L'extension à tout l'établissement est prévue prochainement, à l'exclusion du self qui restera en zone blanche pour ne pas inciter les élèves à y rester en dehors du temps de repas.

- Un parent d'élève relève que la tenue d'école n'est plus respectée.

Le proviseur affirme qu'elle est toujours d'actualité, mais moins visible du fait du port des manteaux d'hiver. La majorité des élèves respectent cette demande et pour les autres, nous continuons à avoir envers eux une pédagogie active.

La séance est levée à 20h04

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

La secrétaire,

Hélène LOYER

Motion pour le Conseil d'administration du 5 février 2024

Lycée François Rabelais de IFS

Les élus des représentants des personnels, les parents d'élèves, les élèves au Conseil d'Administration souhaitent joindre une motion au PV de ce Conseil.

Cette motion, nous n'en avons aucun doute, finira dans une poubelle comme de nombreux rapports dont les conclusions gênent nos « élites » et comme toutes les motions de censure qui ont été posées à l'assemblée car ce gouvernement passe en force quel que soit le sujet. Il nous paraît pourtant nécessaire de présenter la réalité de ce qui se passe dans les nombreux établissements scolaires et l'ambiance qui découle de ces réformes prises aux pas de charge.

Outre l'arrivée très remarquée de notre désormais très contestée ministre, il n'aura échappé à personne que son temps de travail au ministère de l'Éducation va être compté au regard de ses multiples missions. Mais rassurons-nous, les lycées professionnels sont passés sous la tutelle du ministère du Travail, qui s'est aussi vu étoffé du ministère des solidarités actives et de la santé, une aubaine... Bref, deux ministères XXL pour des ministres dont chacun aura pu juger très rapidement, surtout pour une d'entre elle, de sa clairvoyance. Mais nous sommes réunis ce soir pour évoquer notre dotation horaire et les mesures de postes qui en découlent.

Comme tous les ans, il s'agira pour nous et notre direction de revendiquer pour que les quelques heures qui nous ont été reprises sans aucun fondement nous soient légitimement restituées. Nous pensons à l'heure manquante dans les Mentions ou encore à celles de pondération de BTS.

Il y a cependant plus grave dans la situation du lycée professionnel sur le plan national. Il est demandé à tous les proviseurs, avant le 13 février, de remonter les mesures de postes (suppressions ou créations) de leur établissement liées à une dotation horaire dont personne, jusqu'à ce samedi 3 février (extraordinaire !) ne connaissait le fondement.

Est-ce que cette méthode de travail est sérieuse pour l'éducation de nos enfants ?

Notre établissement, les usagers du service public et nous, membres de ce Conseil d'administration, méritons d'être considéré comme ils se doit et nous ne devons pas nous prononcer sur une organisation de dernière minute, sans aucun travail préalable, sans aucune concertation sur les impacts sur les enseignements et les postes.

Les annonces gouvernementales, qui nous arrivent toujours par voie de presse et qui sont vécues par l'ensemble de la communauté éducative comme des injonctions jupitériennes, sont toujours suivie d'une inertie liée à l'administration française. La tardive publication des arrêtés comme celui des grilles horaires ce samedi, traduit bien ce manque de considération pour les acteurs de terrain.

Mais que dire des programmes et de l'organisation de l'année de terminales sur 22 semaines au lieu de 36 avec le même programme ?

Que dire des années de secondes dont on retire certains enseignements sans aucune directive institutionnelle ?

Les inspecteurs sont en incapacité de nous dire comment faire ! Doit-on attendre les informations sur les chaînes d'informations ou sur Twitter ?

Nous refusons, nous élus des personnels de l'enseignement , nous élus des élèves, nous élus des parents d'élèves au Conseil d'Administration, d'adopter de mesures de poste, dans un contexte qu'aucune structure, aucune directive sérieuse ni aucun programme adapté ne nous donnent de cadre pour l'année scolaire à venir et nous nous opposons fermement à ces méthodes brutales qui mettent à mal les personnels, qu'ils soient administratifs ou pédagogiques et qui créent des tensions dans cet établissement comme dans tous les lycées professionnels de France.